

Cartographies

D'EXPOSITION

AU RECOL DU TRAIT DE CÔTE



LETTER D'INFORMATION

ÉDITO

Bâtir ensemble une stratégie d'adaptation réaliste et solidaire

Face au changement climatique, notre responsabilité collective est d'anticiper, de protéger et d'adapter nos territoires. Le recul du trait de côte, qui touche déjà certains de nos rivages, impose de nouvelles façons de penser l'aménagement du territoire. C'est pourquoi, sur mandat des communes concernées, les 3 intercommunalités littorales de Saint-Malo agglomération, Côte d'Emeraude, ainsi que Pays de Dol - Baie du Mont-Saint-Michel, ont souhaité agir ensemble pour l'élaboration des cartes locales d'exposition au recul du trait de côte.

Dans ce cadre, nous avons fait le choix fort d'élargir la réalisation des cartographies à l'ensemble des communes littorales du territoire, qu'elles soient inscrites ou non sur la liste officielle des communes concernées. Ce choix reflète une volonté de cohérence : cohérence face à un phénomène naturel qui ne connaît pas les limites administratives, et cohérence à l'échelle du sché-

ma d'aménagement (SCoT) des Communautés du pays de Saint-Malo, conformément aux orientations du schéma d'aménagement (SRADDET) breton.

Ces cartes constitueront avant tout des outils de connaissance et d'action. Elles donneront à chaque structure, les moyens d'anticiper les évolutions du littoral et de bâtir, ensemble, une stratégie d'adaptation réaliste et solidaire. Préparer dès aujourd'hui, c'est assurer la résilience de nos rivages et préserver durablement l'avenir de nos territoires." 



**PIERRE-YVES
MAHIEU,**
MAIRE DE CANCALE
& PRÉSIDENT DU
PAYS DE SAINT-MALO

**MICHEL
PENHOUET,**
MAIRE
DE SAINT-LUNAIRE
& VICE-PRÉSIDENT DU
PAYS DE SAINT-MALO



#1
OCT. 2025

EN CHIFFRES

LE TERRITOIRE

4

EPCI dont

3

littoraux

22

communes littorales

165 KM

de littoral

UNE GRANDE
DIVERSITÉ
DE PAYSAGES

**Environnement
maritime
et estuaire
de la Rance**


**PAYS de
SAINT-MALO**
COMMUNAUTÉS

LE CLIMAT CHANQE : ANTICIPONS L'ÉVOLUTION DE NOTRE LITTORAL

Face aux enjeux climatiques et dans un souci d'anticipation, les Communautés littorales du Pays de Saint-Malo ont décidé de s'engager dans une démarche d'observation et de prévision des risques liés au recul du trait de côte.

Une démarche active et structurée.

Notre territoire est vaste (165 kilomètres de littoral) et pluriel. De Lanicieux à Roz-sur-Couesnon, le paysage et l'environnement sont très divers.

Paysages variés...

À l'ouest, les stations balnéaires de la communauté de communes Côte d'Émeraude sont réputées et urbanisées. Le littoral est fait de falaises rocheuses, de plages dunaires et de marais.

Dans l'estuaire de la Rance, le barrage joue un rôle protecteur, ce qui n'empêche pas certaines portions de côte de subir l'érosion. Les falaises granitiques de l'agglomération de Saint-Malo sont parfois soumises, elles aussi, aux éboulements. La grande plage du Sillon et le port de Saint-Malo sont protégés par des ouvrages tandis que certains massifs dunaires reculent.

Sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, la longue digue littorale

protège les polders et marais, situés majoritairement sous le niveau de la mer. La digue fige le trait de côte et empêche ses mouvements.

... Enjeux avérés

Au total, donc, ce littoral varié et singulier abrite de nombreuses

activités humaines. L'enjeu est bien de connaître et de prévenir les risques d'érosion qui pourraient atteindre et menacer ces activités. C'est l'objet de la démarche engagée début 2025 par les trois intercommunalités. ☺



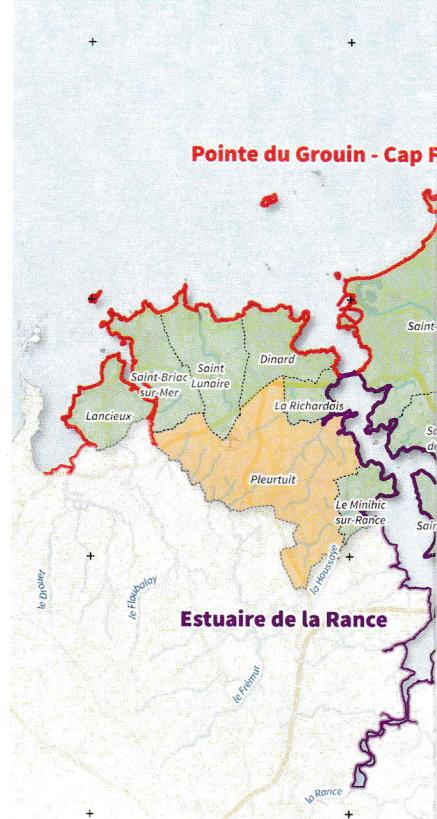
LE SAVIEZ-VOUS ?

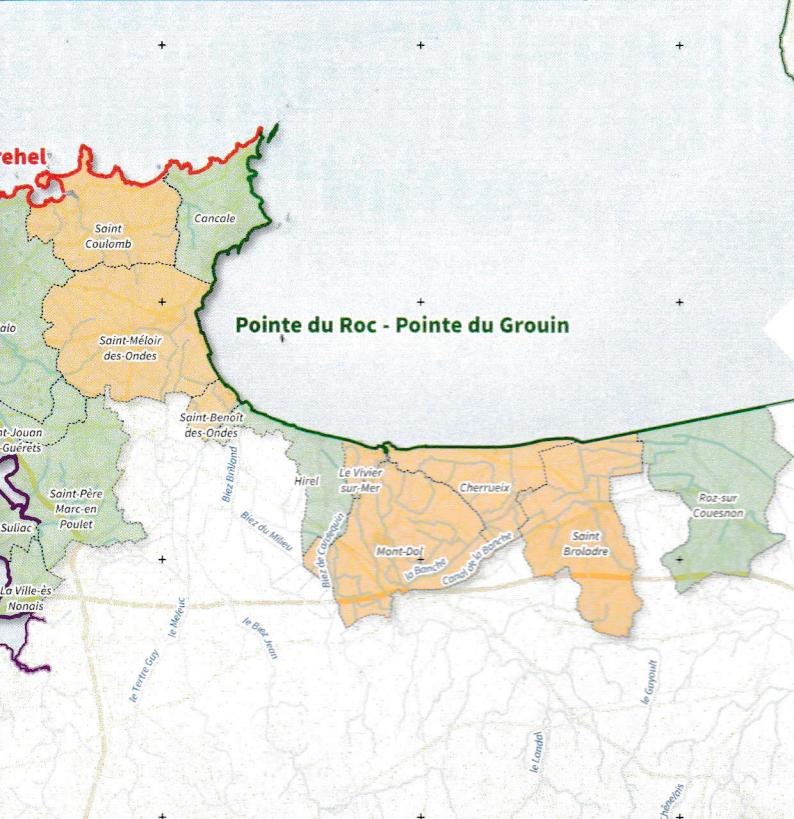
LE RECOL DU TRAIT DE CÔTE LONG TERME, PRÉVISIBLE

Phénomène naturel, entraîné par l'érosion côtière, causé par les houles, le vent, les tempêtes... Le trait de côte recule plus ou moins lentement et de manière irréversible.

LES SUBMERSIONS COURT TERME, IMPRÉVISIBLE

Dans des conditions météorologiques et marégraphiques sévères, la submersion provoque une inondation de la zone côtière. Elle est rapide et souvent brutale mais temporaire.





Un décret émanant de la Loi Climat et Résilience identifie les communes volontaires dont l'urbanisme et la politique d'aménagement doivent tenir compte de l'érosion du littoral. Ces communes inscrites (en vert) ont pour obligation d'intégrer la carte à leur plan local d'urbanisme (PLU), pour pouvoir accéder aux outils d'adaptation prévus dans cette Loi.

Pour les autres communes (en orange) cette intégration est facultative. Le littoral se distingue en trois entités hydrosédimentaires indiquées en rouge, violet, et vert sur la carte. Source : IGN et CEREMA

LE CADRE JURIDIQUE

- C'est la loi Climat et résilience, promulguée le 24 août 2021, qui encadre les dispositions visant à adapter les territoires littoraux aux effets de changement climatique, et en particulier au recul du trait de côte.
- Par décret modificatif, est établie une liste des communes des communes volontaires, voulant s'engager dans une démarche d'adaptation. Cette liste est régulièrement actualisée. La Bretagne est la région comptant le plus grand nombre de communes inscrites.
- L'érosion côtière n'est pas reconnue comme un risque majeur (contrairement à la submersion marine), ce qui a des conséquences sur les conditions de couverture des risques et donc d'indemnisation en cas de dégâts.

Des cartographies locales d'exposition au trait de côte

Le phénomène de recul du trait de côte ne s'arrête pas aux limites administratives des communes. C'est cette évidence qui a conduit les Communautés de communes du Pays de Saint-Malo à s'engager, ensemble, dans une démarche d'élaboration de cartographies du trait de côte. Un premier pas, important et fondateur, dans une stratégie d'adaptation du territoire à moyen et long terme.

Des cartographies, comment ?

Il s'agit tout d'abord d'établir un état des lieux précis : observer, décrire, caractériser chaque portion de côte et en comprendre le fonctionnement. Est ensuite réalisée une projection du trait de côte, à deux horizons distincts : 30 ans et 100 ans. Cette projection est construite à partir de la combinaison de plusieurs facteurs : recul passé observé, niveau marin projeté, recul lié aux tempêtes... La cartographie sera partagé, communiqué, expliqué

avant d'être intégré dans les Plans locaux d'urbanisme.

Un outil d'anticipation

En améliorant ainsi la connaissance fine du territoire, ces cartographies locales sont un outil d'anticipation du risque et d'aide à la décision. Objectifs : limiter l'exposition des biens futurs, gérer en connaissance de cause les biens existants. La loi prévoit différents types d'outils concernant l'urbanisme afin de gérer les constructions dans les zonages identifiés par les cartes (droit de préemptions, bail réel d'adaptation...).

POUR BIEN COMPRENDRE

Le littoral est un milieu mobile, en équilibre dynamique. Sous l'influence des mouvements continentaux, atmosphériques, océaniques et anthropiques, il bouge. Cela n'est pas nouveau mais, comme le montrent les projections scientifiques, le phénomène s'accentue. En rendant vulnérables les activités humaines (habitat, économie, ...) implantées sur le littoral, le recul du trait de côte constitue donc un risque, et les cartographies sont un moyen de connaissance et d'adaptation face à ce risque.



PHASE 1 DE L'ÉTUDE EN IMMERSION

La première phase d'étude avait pour objectif de collecter et compiler toutes les données et connaissances disponibles sur le littoral des trois Communautés du pays de Saint-Malo. Ces informations sont essentielles pour la suite du projet, notamment pour identifier les facteurs permettant de projeter l'évolution du trait de côte à 30 et 100 ans.

Des visites de terrain avec les communes

Le bureau d'études Artelia, accompagné des élus référents et des techniciens des communes, a parcouru l'ensemble du littoral du territoire afin de réaliser un premier diagnostic visuel, fondé sur les connaissances de ces acteurs locaux.



Visite de terrain
à Saint-Coulomb.

L'entreprise Géolithe, spécialisée dans l'analyse des falaises, est intervenue plus spécifiquement sur les zones de côte à falaises, afin d'établir un diagnostic approfondi de ces secteurs, particulièrement complexes à étudier.

Un atlas communal a été créé pour compiler l'ensemble des informations recueillies : caractéristiques géologiques, typologie des côtes, occupation du sol, fonctionnement hydro-sédimentaire, etc.

Grâce à ce travail, le bureau d'études dispose désormais d'une vision globale et consolidée du territoire, lui permettant d'identifier les facteurs à prendre en compte pour calculer le recul du trait de côte.

TOUS CONCERNÉS

Comment s'informer ?

Scannez le QR code



Une question ?
Contactez-nous par mail
erosionlittorale@pays-stmalo.fr

Retrouvez toute l'actualité du projet sur pays-stmalo.fr



LA MÉTHODE, LE PLANNING

LES 4 PHASES DU PROJET D'ÉLABORATION DES CARTOGRAPHIES

PHASE 1

JUIN > SEPT. 2025

ON OBSERVE

Recueil d'informations et synthèse du fonctionnement du littoral

PHASE 2

OCT. 2025

> À CONFIRMER

ON SE PROJETTE

Études de projection du trait de côte et définition des scénarios

PHASE 3

À CONFIRMER

ON ENVISAGE

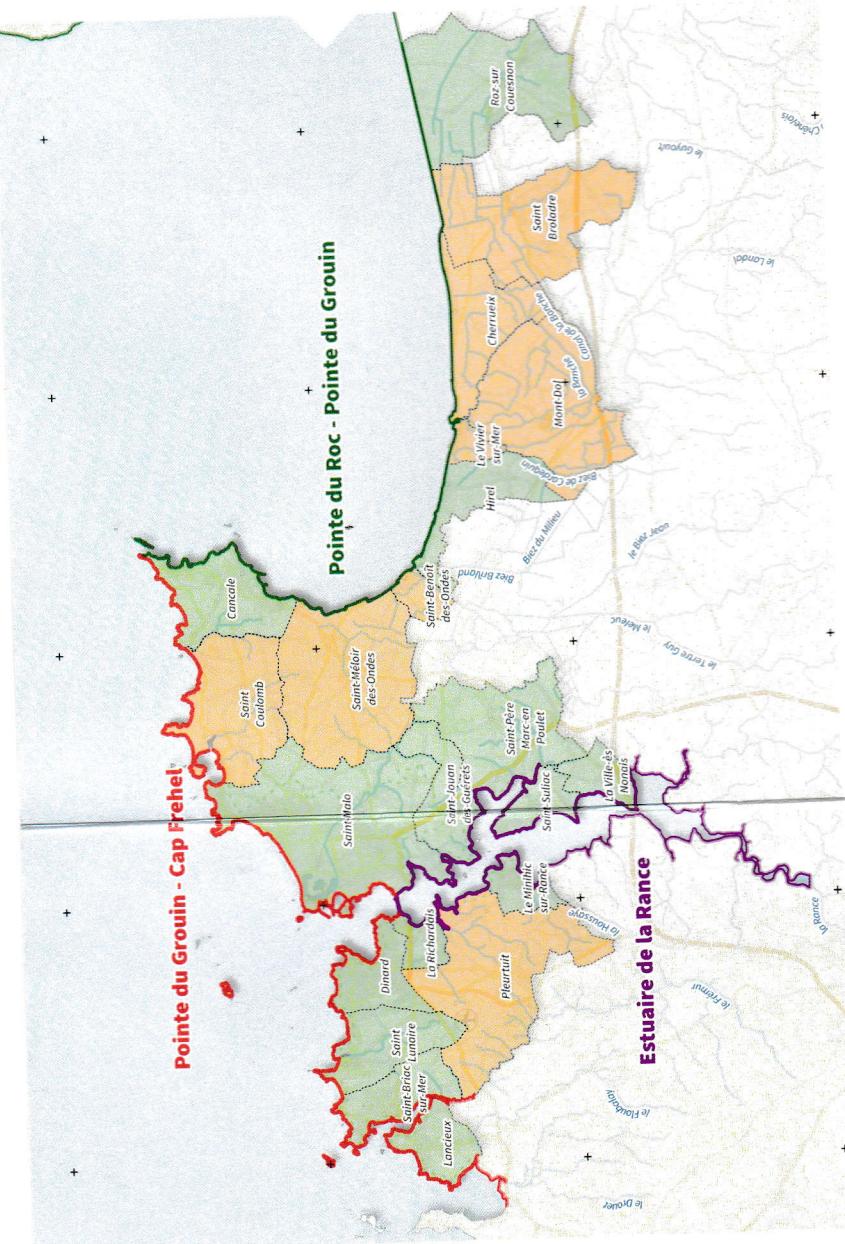
Cartographie des scénarios

PHASE 4

À CONFIRMER

ON ACTE

Finalisation du scénario à transposer dans les documents d'urbanisme



Un décret émanant de la Loi Climat et Résilience identifie les communes volontaires dont l'urbanisme et la politique d'aménagement doivent tenir compte de l'érosion du littoral. Ces communes inscrites (en vert) ont pour obligation d'intégrer la carte à leur plan local d'urbanisme (PLU), pour pouvoir accéder aux outils d'adaptation prévus dans cette Loi. Pour les autres communes (en orange) cette intégration est facultative. Le littoral se distingue en trois entités hydro-sédimentaires indiquées en **rouge**, **vert**, et **vert** sur la carte.

Source : IGN et CEREMA

LE CADRE JURIDIQUE

- C'est la loi Climat et résilience, promulguée le 24 août 2021, qui encadre les dispositions visant à adapter les territoires littoraux aux effets de changement climatique, et en particulier au recul du trait de côte.

- Par décret modificatif, est établie une liste des communes des communes volontaires, souhaitant s'engager dans une démarche d'adaptation. Cette liste est régulièrement actualisée. La Bretagne est la région comptant le plus grand nombre de communes inscrites.

- L'érosion côtière n'est pas reconnue comme un risque majeur (contrairement à la submersion marine), ce qui a des conséquences

Des cartographies locales d'exposition au trait de côte

avant d'être intégré dans les Plans locaux d'urbanisme.

Un outil d'anticipation

En améliorant ainsi la connaissance fine du territoire, ces cartographies locales sont un outil d'anticipation du risque et d'aide à la décision. Objectifs : limiter l'exposition des biens futurs, gérer en connaissance de cause les biens existants. La

Le phénomène de recul du trait de côte ne s'arrête pas aux limites administratives des communes. C'est cette évidence qui a conduit les Communautés de communes du Pays de Saint-Malo à s'engager, ensemble, dans une démarche d'élaboration de cartographies du trait de côte. Un premier pas, important et fondateur, dans une stratégie d'adaptation du territoire à moyen et long terme.

activités humaines. L'enjeu est bien de connaître et de prévenir les risques d'érosion qui pourraient atteindre et menacer ces activités. C'est l'objet de la démarche engagée début 2025 par les trois intercommunalités.

marais, sous le
igue fige
êche ses
al varié et
mbréuses

LE SAVIEZ-VOUS ?